

BETTANT

Sommaire

La mairie	2
La recette	2
Collecte sélective	2
L'édito	3
Calendrier des manifestations	3
État civil	3
Les brèves de Bettant	4
Le budget 2024 de la commune	5
La mairie rénove ses bâtiments	5
Église Notre Dame des Neiges	6
Le Sou des écoles	7
Repas cuit au feu de bois	7
Animaux errants	7
Promenons nous sous les bois... ..	8
Moustiques	9
L'AAPPMA Albarine, c'est quoi ? ...	9
Bettant en images	10
Nos partenaires	12

L'ÉQUIPE DU BULLETIN

L'équipe de rédaction remercie tous les annonceurs qui, au fil des années par leur soutien financier, ont toujours répondu présents, permettant ainsi de réaliser un bulletin municipal plus dense et plus coloré. Merci également aux habitants de Bettant qui, à un moment ou à un autre, se sont joints à l'équipe de rédaction pour donner des articles.

La rédaction

La recette



TARTE AUX COURGETTES ET AU THON

1 pâte feuilletée
1 boîte de thon d'environ 100 g
2 courgettes
150g fromage frais
1 jus de citron
Feuilles de basilic

Préchauffez le four à 200°C. Lavez les courgettes puis coupez-les en fines rondelles.

Déroulez la pâte feuilletée sur une plaque de cuisson. Piquez-la à l'aide d'une fourchette.

Étalez le fromage frais sur toute la surface en laissant 1 à 2 cm sur les bords.

Déposez les courgettes en rosace. Salez, poivrez. Versez un bon filet d'huile d'olive par-dessus. Enfourez pour 25 minutes de cuisson à 200°C.

À la sortie du four, émiettez le thon sur la tarte et zestez un peu de citron par-dessus. Ajoutez quelques feuilles de basilic si vous en avez et un filet d'huile d'olive.

C'EST PRÊT !

MAIRIE

☎ 04 74 46 82 51

🌐 www.mairie-bettant.fr

✉ accueil@mairiedebettant.fr

Pour information, il y a une redirection automatique des mails envoyés sur l'ancienne adresse de messagerie vers la nouvelle adresse.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h - 17h

Samedi : 10h - 12h | Le dernier samedi du mois

Fermé le mercredi

▶ Cependant le secrétariat municipal est joignable hors de ces horaires.

▶ Si **URGENCE**, appeler le numéro 06 77 81 84 09

COLLECTE SÉLECTIVE 2^e SEMESTRE 2025

ORDURES MÉNAGÈRES



→ Les ordures ménagères sont récoltées **une semaine sur deux le VENDREDI MATIN.**

11 juillet	03 octobre
25 juillet	17 octobre
08 août	31 octobre
22 août	14 novembre
05 septembre	28 novembre
19 septembre	12 décembre
	26 décembre

SACS JAUNES

→ Les sacs de tri jaunes sont récoltés **une semaine sur deux le JEUDI MATIN.**

03 juillet	09 octobre
17 juillet	23 octobre
31 juillet	06 novembre
14 août	20 novembre
28 août	04 décembre
11 septembre	18 décembre
25 septembre	

Les ordures sont à mettre en vrac dans les sacs ou les bacs. **Non imbriquées.**

Veuillez sortir les bacs et les sacs la veille au soir de la collecte et n'oubliez pas de rentrer les bacs vides le soir après la collecte.

Veuillez bien fermer vos sac.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2^e SEMESTRE 2025

JUILLET

Dimanche 20 Fête champêtre - Comité des fêtes

AOÛT

Samedi 23 Concours de Pétanque
Pompiers retraités du canton

**Samedi 30 &
Dimanche 31** Montée historique de vieilles voitures

OCTOBRE

Vendredi 31 Soirée Halloween - Sou des Ecoles

À définir Vente de diots - Comité des Fêtes

NOVEMBRE

Vendredi 7 Repas des bénévoles - Comité des Fêtes

**Samedi 29 &
Dimanche 30** Marché de Noël - Sou des Ecoles



ÉTAT CIVIL

1^{er} SEMESTRE 2025

NAISSANCE

Noah PUTELAT né le 30 mars à Viriat.

Nous présentons nos félicitations à la famille.

DÉCÈS

Gisèle MARTZOLF née BAILLY décédée le 07 janvier
à Ambérieu-en-Bugey

Ida CHAVANEL née RUMANIO décédée le 21 juin à Tenay
Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Liste arrêtée au 30/06/2025

ÉDITO

Les vacances d'été approchent... et les manifestations de fin d'année s'accumulent : concerts, fête des écoles, cinéma en plein air, tournoi de foot, fête d'été et farfouille.

Oui, nous sommes heureux car les bénévoles sont toujours là mais, à notre grand désespoir, nous constatons que le village a tendance à s'endormir. Même si j'ai tendance à me répéter, si vous voulez garder un village dynamique, gai, vivant, avec des moments de partage précieux et mémorables, je vous invite à participer aux manifestations ou vous investir dans les associations sans quoi, Bettant sera un village dortoir ce qui n'a jamais été sa vocation première. Nous avons, pour le moment, la chance extraordinaire qu'il y ait autant d'associations qui fonctionnent dans notre petit village.

Je vous invite sincèrement à y réfléchir car l'avenir du sou des écoles, par exemple, sera fonction de ce que vous, parents, vous ferez pour le faire vivre. Le sou permet à **tous les enfants de notre école** de faire des activités périscolaires à coûts raisonnables.

Si demain le sou des écoles disparaît ou se met en sommeil, seules les familles qui auront les moyens pourront faire participer leurs enfants aux activités périscolaires moyennant finances. Vous comprendrez bien que ces projets ne peuvent avoir lieu que si toute la classe participe, dans le cas contraire, ils n'auront pas du tout lieu : c'est donc maintenant qu'il faut y penser !

Que ce soit les enfants, les ados que nous ne voyons quasiment pas dans le village, les adultes et les moins jeunes, nous espérons vous croiser lors des prochaines manifestations. C'est ça la vraie richesse d'un village !

Profitions des bons moments quand ils se présentent !

Bon été à toutes et à tous !

La Maire, Marie-Françoise Vignollet

■ BRÈVES DE BETTANT

BRÈVES SUR LES HAIES OU ARBRES EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Chacun est libre de faire pousser des arbres décoratifs ou fruitiers dans sa propriété. Certaines règles de distance sont toutefois à respecter à proximité de la propriété de son voisin.

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

À Bettant, il n'existe aucune règle locale particulière en la matière, l'article 671 du code civil s'applique donc : **la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie en fonction de la hauteur de la plantation.**

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2m, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0.5 m.

Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2m, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2m.

Le mode de calcul, selon la réglementation, stipule que la distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si l'arbre fruitier ou la plantation appartient à votre voisin, vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs qui débordent sur votre terrain. En revanche, vous pouvez ramasser ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

Cependant, une entente entre voisin est toujours préférable à toute réglementation !

BRÈVES SUR CERTAINES AUTORISATIONS

Les travaux engagés sur votre maison peuvent entraîner soit des demande préalables (DP) soit un permis de construire (PC).

Pour les petits travaux, sans création de surfaces de vie importantes, sans fondation ni structures en dur et sans changement de l'esthétique de la maison, une simple demande préalable suffit généralement.

La réglementation qui fait basculer de demande préalable à un permis de construire est relativement complexe. Il faut considérer, la nature des travaux, la surface impactée, les ajouts de constructions ou fondations en dur, la modification de l'apparence ou de l'esthétique de l'habitation...

Il faut donc dans un premier temps, et avant de commencer les travaux, se renseigner auprès d'organismes compétents, de l'entreprise en charge des travaux ou directement à la mairie.


MIROITERIE VILLE
QUALIVERRE
MIROITERIE - VITRERIE



MAGASIN SHOW ROOM
34 avenue Roger Salengro
01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY

Ouvert du lundi au vendredi
9h à 12h et de 14h à 17h

☎ 04 74 38 24 31
✉ info@miroiterie-ville.fr
📷 miroiterie_qualiverre
f miroiterie.qualiverre

www.miroiterieville.fr



■ LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

La commune de Bettant gère trois budgets. Le budget communal et deux budgets annexes : le budget « Marronniers » et le budget « assainissement ».

Tout budget se répartit en deux sections : la section fonctionnement et la section investissement.

LA SECTION FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les recettes de fonctionnement de 2024 se répartissent comme suit :

Montant des recettes 2024 : 1 062 744,55 €

Les recettes fiscales (impôts et taxe, fiscalité locale) et les dotations (reversions de la Communauté de Communes de la plaine de l'Ain et compensation par l'État de la perte de la taxe d'habitation) représentent en général l'essentiel des recettes de la Commune.

- Les dépenses de fonctionnement de 2024 se répartissent comme suit :

Montant des dépenses de fonctionnement 2024 :
493 912,26 €

En 2024, le montant des dépenses à caractère général (charges courantes) est de 185 274,89€ soit une hausse d'environ 30,25% par rapport à 2023.

Les recettes ont quant à elles diminuées (en 2023, vente de l'immeuble et legs de M.Gagnin).

Un budget est octroyé chaque année à l'école afin d'assurer l'achat de fournitures. Il est resté inchangé en 2024 soit 5 000,00 €.

La mairie verse également une aide à l'association ARSEG (association restaurant scolaire étude garderie) au travers d'une subvention de 11 000,00€ pour l'année 2024 (11 000,00€ en 2023) ainsi qu'à d'autres associations de Bettant (chasse, gym, foot, boules) et à d'autres associations caritatives extérieures à Bettant.

LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Elle regroupe en dépenses, les diverses acquisitions ou les travaux nécessaires pour la Commune dans la mesure de ses moyens. Elle est financée en partie par la section fonctionnement et par des subventions (Département, Région, État, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain).

En 2024, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 613 175,57€ (travaux du foot, travaux au niveau des studios des Marronniers, réfection d'enrobé, relampage et relamping, jeux extérieurs, achat d'un tracteur, matériel informatique pour la directrice, décorations de Noël ; liste non exhaustive).

LES BUDGETS ANNEXES

- Le budget « Marronniers » n'a supporté aucune dépense d'investissement en 2024.
- Le budget « assainissement » garde en section investissement une somme conséquente.

En 2024, sur le budget primitif, une somme a été virée du budget principal au budget annexe « assainissement » d'une valeur de 120 000,00€ afin de pallier aux dépenses de séparatif de la rue de la poste et route de Vaux.

Les travaux n'ayant pas été entrepris en 2024, la somme de 120 000,00€ virée à l'annexe « assainissement » a été recréditée au budget principal.

La Commune perd sa compétence assainissement et de ce fait son budget annexe « assainissement », celui-ci a été clos le 31 décembre 2024 et transmis au SERA (SIERA+STEASA) au 1^{er} janvier 2025.

■ LA MAIRIE RÉNOVE SES BÂTIMENTS

Les deux studios au-dessus du restaurant des Marronniers ont été rénovés en 2024, ils sont maintenant loués.

L'appartement T2 situé au-dessus des écoles sera en travaux pendant l'été.

TRAVAUX RÉALISÉS :

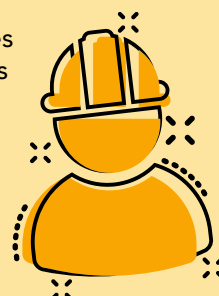
- Remise aux normes de l'électricité.
- Rajout de volets roulants côté cour de récréation pour une meilleure isolation thermique et phonique.
- Réfection complète de la salle de bain et de la cuisine,
- Isolation des murs par l'intérieur.
- Reprise de tous les sols
- Rafrâichissement des peintures.

Ces travaux étaient indispensables après de nombreuses années de location. Ils vont aussi nous permettre d'améliorer le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) Ils vont globalement nous faciliter la location.

Les délais d'exécution des travaux prévus devraient nous permettre une remise à la location de l'appartement à la rentrée.

La mairie va bénéficier de la pose de volets roulants électriques afin de faciliter leurs manœuvres ainsi que de la pose de climatiseurs pour améliorer les conditions de travail du personnel mais aussi l'accueil du public.

Il restera encore l'appartement T3 au-dessus des Marronniers.
Suite au prochain épisode...



■ ÉGLISE NOTRE DAME DES NEIGES

Un peu d'histoire pour ceux qui ne connaissent pas notre église.

Notre Eglise, Notre-Dame-des-Neiges, a été construite et consacrée en 1877 lorsque le village de Bettant fut détaché administrativement de Saint-Denis-en-Bugey. Elle a été construite en remplacement d'une modeste chapelle. Située en face de l'église, elle est devenue une habitation privée.

Cette église, construite avant la loi de séparation des biens de l'église et de l'État de 1905 est la propriété de la commune de Bettant.

Toutes les églises qui ont été construites après la loi de 1905 appartiennent aux paroisses (ce qui n'est donc pas le cas à Bettant).

Illustration : L'église de la ville, St Symphorien, à Ambérieu appartient à la commune d'Ambérieu et l'église de la gare, St Jean Marie Vianney, appartient à la paroisse.

Cette église appartenant à la commune, nous nous devons de l'entretenir ce qui a été fait de nombreuses fois :

- 2006 : réfection des maçonneries (qui seraient malheureusement à reprendre).
- 2007 : réfection du toit de la nef.
- 2018 : réfection de tous les vitraux.
- 2021 : assèchement des murs de l'église en dirigeant l'eau des cheneaux dans le réseau d'eaux pluviales. Cette eau entraînait auparavant directement dans la terre et remontait par capillarité dans les murs.
- 2022 : réfection de toutes les voûtes latérales.
- 2025 : piquetage de tous les murs latéraux et de la nef pour faire ressortir les pierres à l'identique du chœur (réalisé il y a déjà de nombreuses années).



Il reste encore quelques travaux à réaliser qui se feront, peut-être, sous les prochaines mandatures : voûtes de la nef, piquetage du hall d'entrée et de la tribune, remise en état de la vierge en fronton de l'église qui commence sérieusement à rouiller, remise en état de la porte principale dont le bas se dégrade sous l'effet de la pluie. Et comme il faut toujours garder une part de rêve : faire ressortir toutes les pierres extérieures.

Un beau et gros programme et vous le comprendrez, rien ne se fait tout seul et sans moyens.

Les élus ont toujours « couru » après les subventions : le conseil départemental ainsi que le conseil régional ont aidé grandement par leur participation

La commune a, par ailleurs, surtout eu un don important de l'association paroissiale de Bettant lorsqu'elle a été dissoute ainsi que des dons de particuliers. Nous les remercions très sincèrement car sans eux nous n'aurions peut-être pas osé nous lancer dans ces travaux importants.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous dire que les dons seront toujours les bienvenus pour pouvoir continuer les projets.





■ SOU DES ÉCOLES

Une nouvelle année scolaire se termine pour le sou des écoles, avec un deuxième semestre marqué par deux événements : le carnaval et la kermesse accompagnée d'un cinéma plein air. Ce dernier, grande nouveauté pour l'association et le village, a permis de rassembler presque 300 personnes, venues voir ou revoir la célèbre comédie d'Artus, "un p'tit truc en plus".

Le sou des écoles tient à remercier tous les habitants présents cette année sur nos différents événements, dont la participation permet de financer des sorties scolaires et de faire venir des intervenants pour les élèves de l'école (cours d'échecs, projet musical, sortie musée...).

Nous vous donnons rendez-vous dès le mois de septembre, pour une nouvelle année scolaire riche en événement. Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates suivantes dans vos agendas :

- Assemblée Générale le lundi 29 septembre,
- Halloween le 31 octobre
- Marché de Noël le 29 ou 30 novembre.

Nous vous souhaitons un bel été et de belles vacances.

L'équipe du sou des écoles de Bettant

■ REPAS CUIT AU FEU DE BOIS

Depuis 3 ans, quelques élus de Bettant, à l'initiative de l'un d'entre eux qui y a sa maman, se font une joie d'accueillir quelques personnes encore valides de l'EPHAD Fontelune pour agrémenter leur journée par un « repas cuit au four à bois des marronniers appartenant à la commune ».



Ce repas est préparé par des bénévoles et des professionnels de Fontelune. Les derniers préparatifs (chargement des tartes et galettes et cuissons diverses) sont réalisés par les élus, leurs conjoints ou amis et le personnel de Fontelune.

Une belle journée pour nos aînés qui sont toujours ravis de ce bon moment hors les murs mais aussi pour tous les autres présents qui ressentent ces moments comme privilégiés et heureux.



ANIMAUX ERRANTS



Nos compagnons à quatre pattes peuvent échapper à notre vigilance !

Aussi, si vous trouvez un animal errant, avant de faire appel à un centre animalier, pensez à :

- › Contacter son propriétaire si l'animal porte un collier
- › Interroger le voisinage et vérifier si l'animal est recherché
- › Vérifier si l'animal est identifié, auquel cas adressez-vous à un vétérinaire pour retrouver les coordonnées du propriétaire.

Le cas échéant, faites alors appel à un centre animalier. Les conditions de prise en charge de l'animal, ainsi que les tarifs relatifs à la restitution à son propriétaire, sont affichés en mairie.



PROMENONS NOUS SOUS LES BOIS... À pied, en vélo, à trottinette...

Vu les retours que nous avons, nous sommes convaincus que la piste cyclable et partagée, route de Torcieu, est grandement appréciée. Les altercations du début commencent à s'apaiser. Chacun doit trouver sa place !

C'est une chance d'avoir un lieu dédié de cette qualité. Il nous a été offert par la communauté de communes qui continue à y investir pour vous : enrochement des côtés et assainissement pour tenter de sécuriser le passage en empêchant les chutes de rochers et de terrains d'atteindre la piste, mise en place de la signalétique, entretien deux fois par semaine par les brigades vertes qui nettoient tout ce que les utilisateurs laissent sur place au lieu d'emporter leurs déchets. Ils coupent également les arbres tombés dès qu'ils en ont l'information et font une surveillance active de tout ce qui s'y déroule.

Pour les utilisateurs, vous avez dû prendre connaissance de l'arrêté concernant l'utilisation de cette piste et si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à le faire.

De nombreux propriétaires ont nettoyé leurs parcelles. Pour les communes de Bettant et St Denis (eh oui, il reste encore quelques parcelles de l'ancienne commune – Cf article sur l'église) c'est l'ONF qui s'en est chargé. À nos frais, bien sûr ! Il reste encore quelques coupes à réaliser mais l'ensemble est déjà relativement bien sécurisé. Il faut savoir que les arbres (Frênes) sont malades, les résineux ont des scolytes et surtout, depuis que la pyrale du buis est arrivée, tous les nombreux buis sont morts et leurs racines ne retiennent plus rien.

Il semblerait que de moins en moins de véhicules non autorisés s'aventurent sur cette route qui leur est interdite. (Si vous apercevez des événements qui vous interrogent, n'hésitez pas à en avertir la mairie car nous souhaitons vraiment que ce lieu soit un lieu de plaisir et de tranquillité et non de discorde).

Début avril, un premier 5 et 10 kilomètres sur route a eu lieu dans Bettant et sur la route de Torcieu. Organisé par Ambérieu Marathon, cette première a été une véritable réussite, grandement appréciée par les coureurs et les organisateurs. Aussi, à l'avenir, il devrait y en avoir d'autres qui seront homologués par leur ligue. Les points obtenus compteront pour ceux qui veulent participer à d'autres nombreuses courses.

Ces courses sont très en vogue actuellement. Donc, prenez note, RDV le 5 avril 2026.



MOUSTIQUES

Une lutte collective pour éviter la prolifération



Depuis quelques années, la commune est régulièrement sujet à des attaques de moustiques. Certains quartiers en sont nettement plus infestés que d'autres.

Moustiques bien de chez nous ou nouveaux arrivants tels les moustiques tigres, la gêne occasionnée est réelle. Il faut être kamikaze pour sortir « non couvert » le soir venu.

Particularité des moustiques tigres, si quelqu'un dans votre quartier revient de voyage porteur d'un virus tropical et qu'il se fait piquer, ils sont capables de vous l'inoculer. Dengue, chikungunya ou zika ces maladies ne sont pas très agréables.

Il faut donc limiter au maximum la prolifération des moustiques.

La femelle moustique, après avoir été fécondée, **pond ses œufs directement sur les parois asséchées de contenants susceptibles de se remplir d'eau** : coupelles pour pots de fleur, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, etc. Quand le niveau d'eau augmente et submerge les œufs, ceux-ci peuvent éclore.

Elle n'a pas forcément besoin de beaucoup d'eau. L'équivalent d'un bouchon peut parfois être suffisant pour que ses larves se développent.

La femelle peut pondre tous les 12 jours et en moyenne 5 fois au cours de sa vie (150 œufs par ponte) soit environ 750 œufs au total : **c'est énorme**. Une fois au contact de l'eau, après une pluie ou un arrosage, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour que les larves prennent une forme adulte. Et le cycle reprend : accouplement, repas sanguin afin de permettre la production des œufs puis pontes.

Nous ne pouvons agir qu'au stade larves. Il faut :

Ranger les objets dans lesquels elle pourrait déposer ses œufs.

Couvrir vos récupérateurs d'eau de pluie.

Vider les contenants au moins une fois par semaine et après chaque pluie ou à votre retour de voyage.

ASTUCE : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs. L'eau pourra passer pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

DERNIÈRE REMARQUE : Le moustique tigre évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. C'est pourquoi, si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est **né à côté de chez vous**.



Nous sommes une Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) entièrement gérée par des pêcheurs bénévoles.

À côté du volet pêche, notre mission essentielle est la protection, la valorisation de l'Albarine et de ses Affluents depuis la cascade de Charabotte jusqu'au pont de Bettant. Un vaste territoire où nous sommes la seule structure à traiter la gestion de l'eau de manière globale. Pour se faire, nous travaillons avec un prestataire à 50 %.

Concrètement, nous travaillons sur l'amélioration de la qualité de l'eau (signalement et suivi des rejets d'eaux usées), le fonctionnement de la rivière à travers des travaux destinés à favoriser la vie des espèces qui en dépendent, et l'entretien des berges. Chaque année, nous réalisons des pêches de sauvetage sur Bettant et Torcieu pour sauver les poissons piégés dans les trous d'eau. Ils sont ensuite déplacés sur des zones favorables en amont.

Parallèlement, nous réalisons des animations scolaires pour sensibiliser à ces Milieux fragiles et faire découvrir les richesses de notre territoire. A ce titre, notre projet sera à l'avenir d'établir un programme d'animations à destination des écoles de notre belle vallée.

Pour découvrir nos actions, notre travail quotidien, n'hésitez pas à parcourir notre page Facebook aappma albarine régulièrement actualisée.

Eurl O'STERE

PIERRE RAMBAUD
580 rue de l'Albarine
01500 BETTANT



**VENTE DE BOIS
DE CHAUFFAGE SEC
EN STERES OU EN MOULES
EN 50 CM, 33 CM et 25 CM**

06 80 75 67 32

**Livraison à domicile 20 kms
autour d'Ambérieu-en-Bugey**



Le Carnaval



*Concert Compagnie
de la chanson
Sommaire du 4 avril*



*Classement
déguisement de
la course 5 km
du 6 avril*



Concert Bal'K du 5 avril



*Les premiers fruits
de la biodiversité*



L'équipe du fleurissement



Cérémonie du 8 mai



Les boîtes chaudes

BETTANT EN IMAGES...



*Route fermée suite
à la chute d'un arbre*



Départ de la batteuse pour le musée



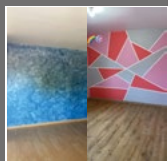
*Concert annuel
UMA*



Repas des aînés



Peinture Intérieure et Extérieure
Revêtement Sols et Murs
Décoration
Peinture Façade



01500 BETTANT



06 70 02 25 95



Armario
studio
graphiste

CRÉATION
VISUELLE
P R I N T
06 73 68 73 40

nadine@armario-studio.com
4 rue Marius Berliet
Ambérieu/Bugey (01)

BUGEY DIESEL
BOSCH CAR SERVICE

ADA LOCATION DE VÉHICULES

Mise au point diesel
Injection essence

04 74 38 13 86
110, rte de St Denis - 01500 BETTANT

illica Régis SEBASTIANI
TEXTO

04 74 38 14 08
06 18 49 87 20

IMPRIMERIE PAPETERIE

illicotexto@wanadoo.fr

16, avenue Général Sarrail 01500 AMBÉRIEU • GARE

www.espace-apicole.com

Les produits du terroir local pour votre plaisir

Miels et produits dérivés de la ruche
Tous types de verrerie
Cartons d'emballage
Matériels apicoles

ESPACE APICOLE DE L'AIN
580 rue de l'Albarine
01500 BETTANT
Tél. 04 74 46 42 96
espace.apicole01@orange.fr



POUR PROFESSIONNELS
ET PARTICULIERS